



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte nationale d'identité et passeport

Question écrite n° 41132

Texte de la question

M. Arnaud Leroy attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur les modalités et le calendrier de mise en place du dispositif Itinera au Portugal. Alors que depuis le début de l'année 2013, la diffusion des valises Itinera (dispositif permettant de faciliter les démarches administratives, notamment dans l'obtention d'un passeport biométrique, des citoyens français installés loin des administrations françaises) se met en place, les consulats de Lisbonne et de Porto restent toujours sans information quant à la date de remise de la valise Itinera. Initialement, il avait été décidé qu'une des 100 valises du dispositif allait être attribuée au Portugal, mais après plusieurs mois d'attente, aucun calendrier n'a été indiqué. Il souhaite rappeler que le Portugal est au 23^{ème} rang des pays en nombre des immatriculés français et qu'il n'est pas rare de rencontrer des citoyens français devant faire plus de 600 kms dans la journée pour effectuer des démarches administratives de base. Les régions d'Algarve, de l'Alentejo et du Centre sont tout particulièrement isolées. Il souhaiterait connaître le calendrier précis de la mise en place du dispositif Itinera au Portugal.

Texte de la réponse

Le déploiement des stations Itinera a été prévu en plusieurs temps, afin d'identifier les éventuelles difficultés techniques ou fonctionnelles qui pouvaient apparaître. Deux phases pilotes ont été conduites, en 2012 et 2013. Ces deux expérimentations ont permis de mettre en lumière certains dysfonctionnements, en voie d'être réglés. L'ensemble des stations Itinera pourra être déployé dès que les solutions techniques auront été mises en oeuvre. L'ambassade de France à Lisbonne recevra alors une station lui permettant d'effectuer des tournées dans tout le Portugal. Pour l'heure, les Français du Portugal peuvent déposer leur demande de passeport à l'ambassade à Lisbonne, ou, à l'occasion d'un voyage en France (ou même en Espagne), la délivrance des passeports étant déterritorialisée. S'agissant du consulat général de France à Porto, poste à gestion simplifiée, cette implantation n'a pas, à ce stade, de compétence en matière de réception des demandes de passeports. En revanche, elle assure d'ores et déjà la remise des passeports demandés à Lisbonne par des personnes résidant dans la région de Porto et, dans le futur, elle accueillera les tournées consulaires avec valise Itinera organisées par l'ambassade.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Leroy](#)

Circonscription : Français établis hors de France (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41132

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11186

Réponse publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 496